

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 02.08.00.

③0 Priorité :

④3 Date de mise à la disposition du public de la
demande : 08.02.02 Bulletin 02/06.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : THOMAS ANDRE PAUL EMILE —
FR, WAGNER GILLES PASCAL — FR et GUIBERT
JOHAN — FR.

⑦2 Inventeur(s) : THOMAS ANDRE PAUL EMILE,
WAGNER GILLES PASCAL et GUIBERT JOHAN.

⑦3 Titulaire(s) :

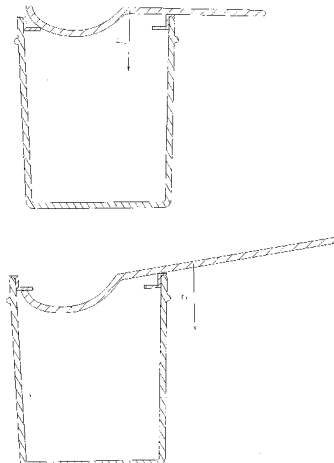
⑦4 Mandataire(s) : THOMAS ANDRE.

⑤4 DISPOSITIF POUR RENDRE UN CONTENANT HERMETIQUE, FACILE A OUVRIR, EN GARANTIR SON
INVOLABILITE ET SUPPRIMER LES SOUILLURES GENEREES PAR SON CONTENU.

⑤7 L'invention concerne un dispositif permettant de poser
la partie prenante d'un ustensile au-dessus de l'ouverture
d'un contenant, indépendamment des caractéristiques res-
pectives, sans salir le contenant, son support, ni se salir
avec le contenu; de faire joint entre contenant et couvercle.
Un système de tirage de la collerette permet de signaler une
ouverture antérieure du contenant et, par déchirure, en faci-
lite l'ouverture.

Il est constitué par une collerette (2) dont l'épaulement
(3) assure l'étanchéité avec le couvercle. La couronne (4)
permettant de supporter un opercule (6) prédécoupé ou
comportant des évidements (5) qui laissent passer les par-
ties saillantes localisées (8) d'un opercule (6) comportant
une couronne circulaire (7). Un bouton de commande (9)
permet, par rotation, un serrage relatif des deux couronnes
(4) et (7).

Le dispositif, selon l'invention, est destiné à tous les
contenants et plus spécialement à ceux dont le contenu né-
cessite l'utilisation d'un ustensile à entreposer entre 2 pri-
ses.



La présente invention concerne un dispositif pour maintenir un ustensile au-dessus de l'ouverture d'un contenant.

5 Considérons un contenant où l'usage d'un ustensile manuel est utile pour prendre le contenu alimentaire (confitures, sauces...) ou non alimentaire (peintures, solvants...). Entre deux utilisations rapprochées, il convient d'entreposer l'ustensile sur les rebords du contenant de sorte que les mains de l'utilisateur ne soient pas souillées par le contenu.

10 Dans ce cas de figure, les deux extrémités de l'ustensile dépassent de part et d'autre de l'orifice du contenant. Cette situation a pour conséquence, lorsque l'équilibre est réalisé, ce qui est rarement le cas, de faire dégouliner du contenu le long du contenant et sur son support, par l'extrémité de l'ustensile ayant été en contact avec le contenu.

15 En l'absence d'équilibre, pour cause d'incompatibilité entre le diamètre du contenant et les caractéristiques géométriques de l'ustensile utilisé, deux cas sont à prendre en considération :

- quand le manche est plus lourd que la partie qui prend le contenu, l'ustensile tombe sur le support et le souille.
- quand la partie qui prend le contenu est plus lourde que le manche, l'ustensile tombe dans le contenant et, lorsque l'on reprend l'ustensile, la main est souillée par le contenu resté sur le manche.

20 Pour remédier à cela, une solution existante consiste à utiliser un ustensile, dont le manche, muni d'un crochet, s'accroche sur le rebord du contenant, à l'extérieur ou à l'intérieur de celui-ci, assurant ainsi à l'ustensile une stabilité verticale de haut en bas, le long du contenant.

25 Cette solution, compte tenu de l'étendue de hauteurs des contenants disponibles sur le marché, oblige l'usager à disposer d'un ensemble de modèles de tailles différentes.

En outre :

- si l'ustensile est suspendu à l'intérieur du contenant, il va plonger dans le contenu qui risque de souiller le manche et les mains de l'utilisateur lors de sa reprise en mains.
- si l'ustensile est suspendu à l'extérieur du contenant, le contenu resté sur la partie active va couler le long du contenant et le souiller ainsi que son support.

30 Une autre solution existante consiste à utiliser un ustensile dont le manche est coudé. Le coude se pose sur le bord du contenant, et ainsi, l'ustensile reste en place au-dessus du contenant et ne tombe pas sur son support.

35

Mais, vues les variations d'épaisseurs, très différentes entre les modèles de contenants, une gamme complète d'ustensiles de ce type est nécessaire.

Le dispositif, selon l'invention, permet de remédier aux inconvénients liés aux solutions existantes qui ne font pas l'unanimité de la part de leurs utilisateurs.

5 Ces inconvénients sont encore plus sensibles lorsque plusieurs utilisateurs interviennent sur le même contenant.

De plus, le dispositif selon l'invention, comporte d'autres fonctionnalités non assurées par les solutions existantes.

10 Le dispositif est une collerette, insérée entre le corps du contenant et son couvercle ; elle comporte un épaulement mince venant prendre appui sur le rebord du col du contenant avec, à l'intérieur de ce dernier, une couronne destinée à recevoir l'ustensile.

Le maintien de l'ustensile est obtenu lorsque la résultante des trois forces suivantes est égale à zéro :

- 15
- son poids
 - la réaction de l'épaulement sur le manche
 - la réaction de la couronne sur la partie qui prend le produit.

En fonction des dimensions des ustensiles, de leur design, des matériaux qui les composent, la réaction de la couronne sur la partie active peut changer de signe.

20 Ainsi, en position d'équilibre, l'appui de la partie active pourra se faire soit au-dessus, soit en-dessous de la couronne.

Les dessins annexés illustrent l'invention :

- 25
- la figure 1 représente, en section, le dispositif de l'invention positionné sur un contenant.
 - la figure 2 représente la vue, de dessous, du dispositif.
 - la figure 3 représente, en section, le dispositif de l'invention muni, avant usage, d'un opercule mobile.
 - la figure 4 illustre les deux variantes de la position d'équilibre de l'ustensile.

30 En référence à ces dessins, le contenant (1) reçoit la collerette (2) dont l'épaulement (3) assure l'étanchéité avec le couvercle, non représenté sur les figures. La couronne (4), largement évidée (5), peut représenter des formes différentes et un design répondant au besoin particulier d'un client : pétales de fleurs, trèfle à quatre feuilles...

35 Dans sa version la plus simple, la couronne est de la forme circulaire et concentrique du contenant. La forme géométrique illustrée sur la figure 2 représente des évidements (5) permettant de laisser passer les parties saillantes localisées (8) d'un

opercule (6) comportant une couronne circulaire (7). Un bouton de commande (9) permet, par rotation, un serrage relatif des deux couronnes (4) et (7).

Une variante de l'opercule (6) consiste à le pré-découper dans la masse de la couronne (4) et à le détacher par simple pression.

5 Un opercule, simplement, posé ou collé sur la couronne (4) n'est pas non plus à écarter.

Une variante du dispositif consiste à créer un système de tirage au niveau de l'épaule de la collerette permettant de procéder à sa déchirure et de faciliter ainsi l'ouverture du contenant, lors de sa mise en service. Cette variante propose aussi, l'utilisation du système en guise de bande de garantie assurant au consommateur, l'inviolabilité du contenant avant déchirure.

10 Le dispositif, selon l'invention, est particulièrement destiné à l'utilisation de contenant de produits alimentaires ou non alimentaires dont l'utilisation requiert l'usage d'un ustensile qui doit :

- 15
- conserver son état initial de propreté au niveau du manche.
 - préserver l'état de propreté extérieur du contenant.
 - préserver l'état de propreté du support sur lequel repose le contenant.
 - préserver l'état de propreté des mains de l'utilisateur.

La présence, en option, d'un opercule, prédécoupé et solidaire de la couronne ou mobile et annexe à la couronne, apporte un plus à ses critères de propreté et d'hygiène.

20 Le dispositif est utilisable :

- en première monte, par un fabricant de produits alimentaires ou non alimentaires conditionnés dans des contenants de toutes dimensions et de toutes natures.
- en deuxième monte, lors de réutilisations à titre privé pour un usage identique ou détourné.

25 Pour ce faire, les matériaux utilisés tels que : matières plastiques, bois, métaux, doivent impérativement répondre aux règles et prescriptions en vigueur concernant la nature du contenu alimentaire ou non alimentaire.

REVENDEICATIONS

1) Dispositif pour maintenir un ustensile sur le rebord d'un contenant (1) caractérisé par une collerette (2) qui comporte un épaulement (3) venant prendre appui sur le rebord du contenant et une couronne (4) destinée à recevoir l'ustensile.

5 2) Dispositif, selon la revendication 1, caractérisé en ce que l'épaulement (3) de la collerette (2) assure l'étanchéité entre le contenant (1) et son couvercle.

3) Dispositif, selon la revendication 1 ou la revendication 2, caractérisé en ce que la couronne peut comporter un opercule solidaire et prédécoupé.

10 4) Dispositif, selon la revendication 1 ou la revendication 2, caractérisé en ce que la couronne (4) présente des évidements (5) permettant de laisser passer les parties saillantes localisées (8) d'un opercule (6) comportant une couronne circulaire (7).

5) Dispositif, selon la revendication 4, caractérisé en ce que un bouton de commande (9) permet de réaliser, par simple rotation, un serrage relatif des couronnes (4) et (7).

15 6) Dispositif, selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que l'épaulement (3) de la collerette (2) ou l'opercule (6) équipé d'un système de tirage permet, par déchirement, l'ouverture facile du contenant.

7) Dispositif, selon la revendication 6, caractérisé en ce que le système de tirage d'ouverture facile, permet aussi de garantir l'inviolabilité du contenant.

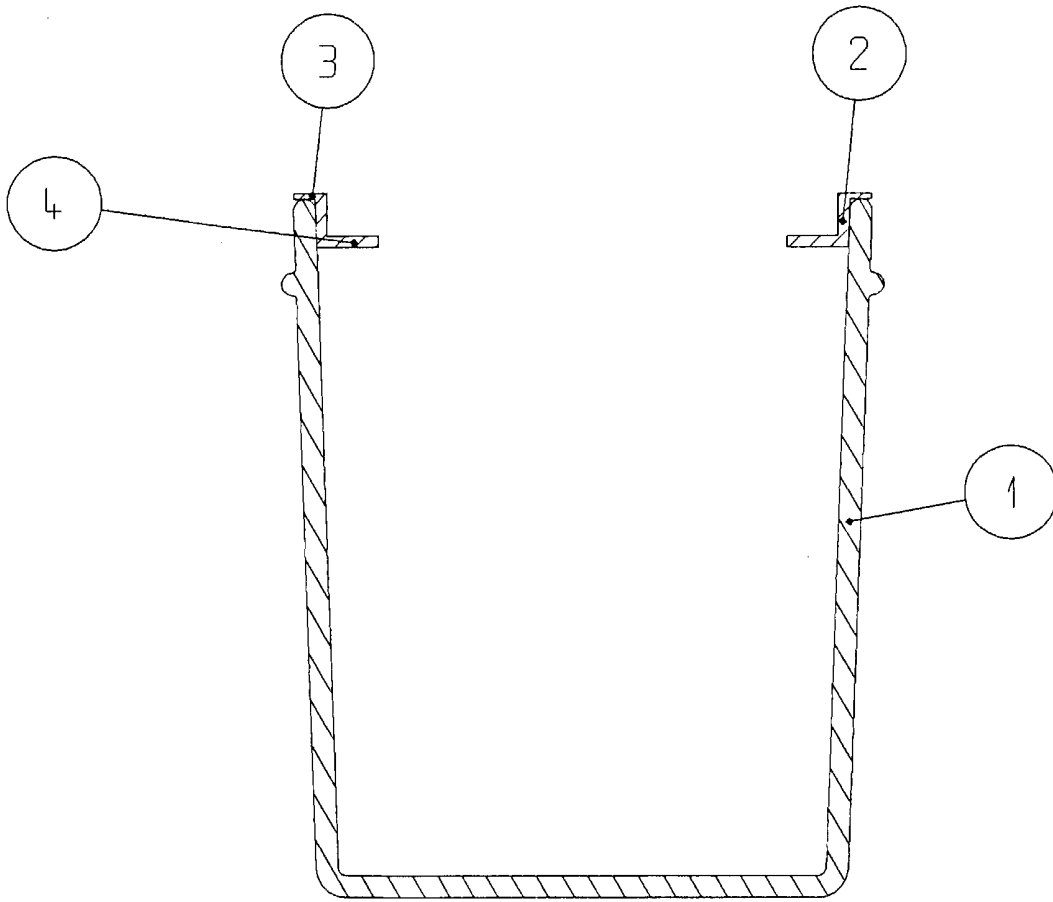


FIG.1

2/3

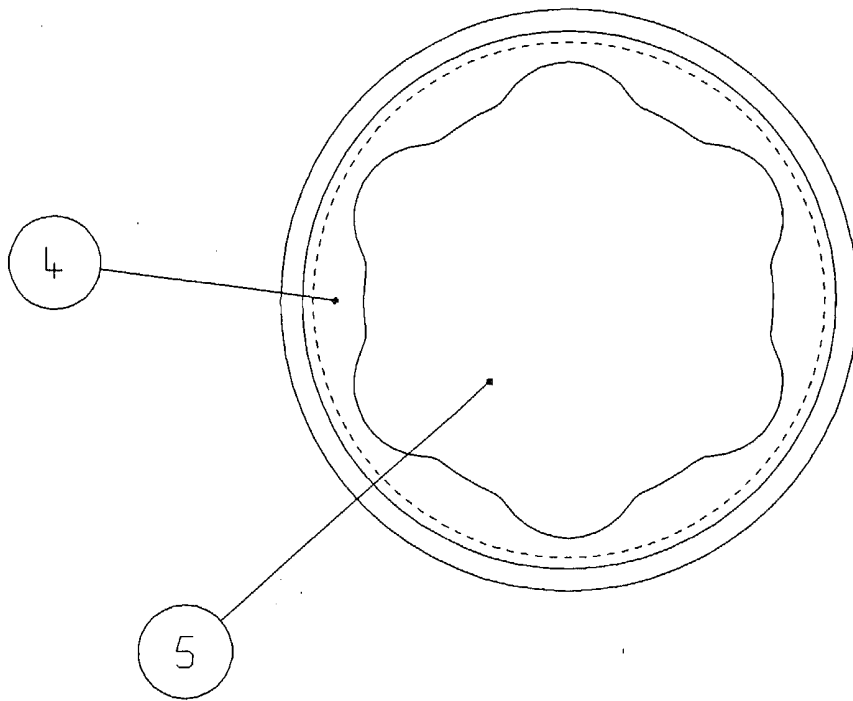


FIG. 2

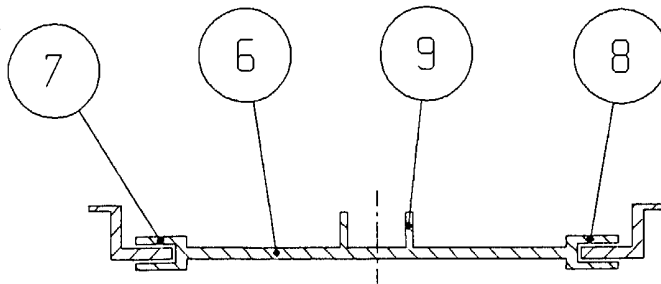


FIG. 3

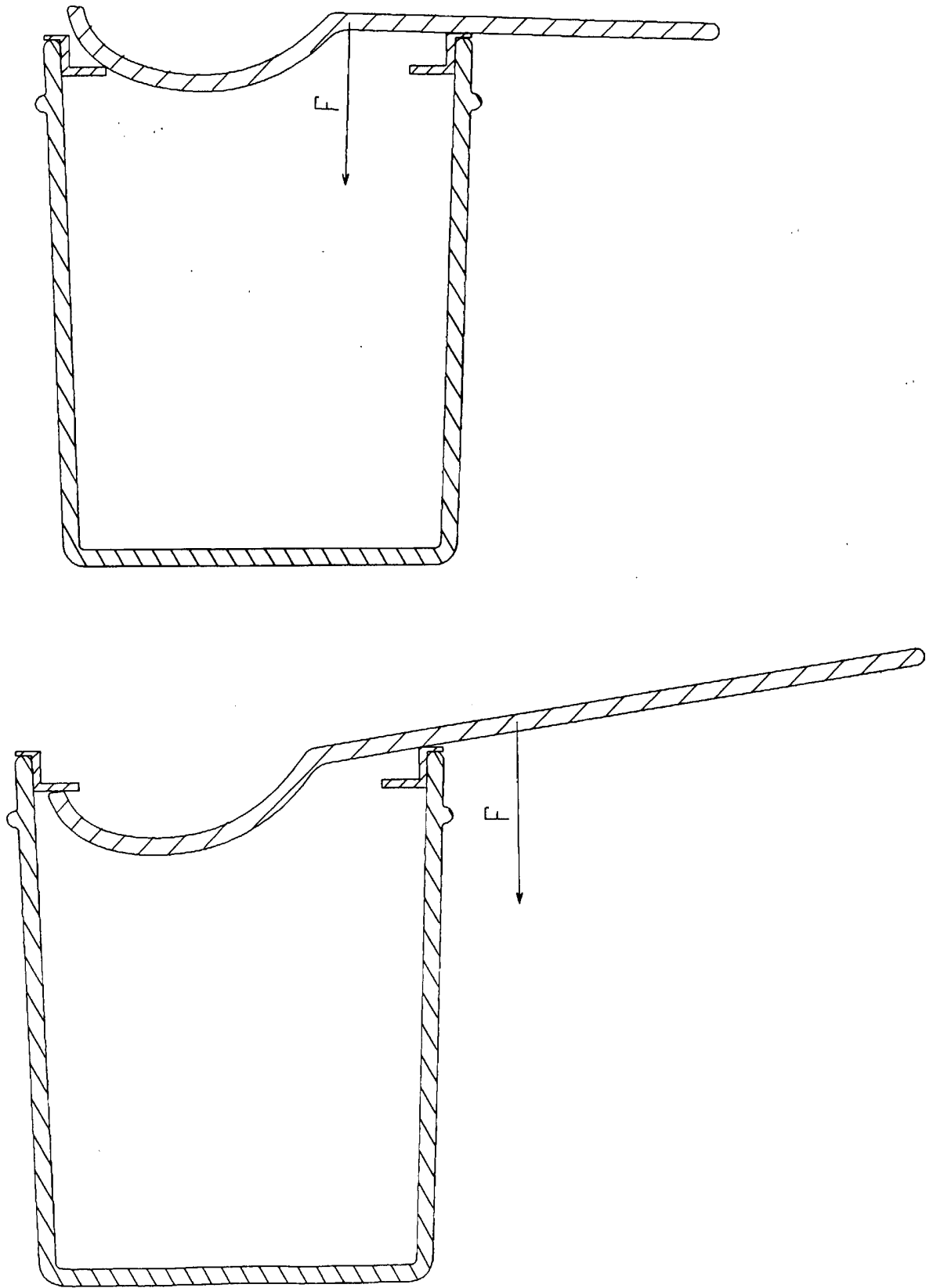


FIG.4



**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

2812619

N° d'enregistrement
national

FA 594422
FR 0010187

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	DE 35 04 478 A (KRAEMER) 21 août 1986 (1986-08-21)	1,2	B65D51/20 B65D17/00
Y	* le document en entier * ---	3-7	
Y	US 6 010 025 A (BERTANI) 4 janvier 2000 (2000-01-04) * colonne 1, ligne 25 - colonne 2, ligne 53; figures 2,3 *	3,6,7	
Y	WO 88 00560 A (SUN COAST PLASTICS) 28 janvier 1988 (1988-01-28)	4,5	
A	* page 23, ligne 3 - page 25, ligne 33; figures 13-17 *	7	
A	DE 24 12 147 A (ROTH) 18 septembre 1975 (1975-09-18) * le document en entier * -----	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (Int.CL.7)
			B65D A47G
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
19 avril 2001		Newell, P	
CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

1
EPO FORM 1503 12.99 (P/AC14)